ID: 074-247400112-20240409-DEL\_2024\_39-DE

## République Française



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

#### **LE 09 AVRIL 2024**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 27 mars 2024, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

### Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Claire MEGARD procuration, Mme Cécilia HORCKMANS, Mme Catherine SGRAZZUTTI

Commune d'Andilly M. Vincent HUMBERT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Cercier M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO. M. Bernard DESBIOLLES. Mme Sonia BRIFFAZ, Mme Chrystel BUFFARD, M. Nathan JACQUET, Mme Valérie PERAY procuration, M. Jérôme JONFAL

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey M. Pierre GAL procuration

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum: nombre total de délégués en exercice 28; présents ou représentés : 25 Absents: 3

Secrétaire de séance : Madame Sylvie MERMILLOD

Date d'affichage:

OBJET: VOTE DU TAUX 2024 DE LA TAXE DES ORDURES MENAGERES

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 1 7 64/2 2024

ID: 074-247400112-20240409-DEL\_2024\_39-DE

# VOTE DU TAUX 2024 DE LA TAXE DES ORDURES MENAGERES

Vu l'exposé de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets et qu'elle a, depuis de nombreuses années, choisi de faire financer le service par la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) assise sur le foncier bâti.

Compétence déchets	2014	2015	2016	2017	2018
Total produits fonctionnement :	1 505 279	1 553 902	1 654 954	1 743 459	1 893 433
dont TEOM :	1 301 395	1 351 310	1 403 147	1 450 477	1 628 697

Compétence déchets	2019	2020	2021	2022	2023	Prévision BP 2024
Total produits fonctionnement :	1 905 269	2 019 944	2 171 950	2 244 498	2 491 635	
dont TEOM :	1 700 929	1 775 363	1 838 915	1 964 547	2 154 364	2 200 000

Il est à noter pour information que le compte administratif 2023 laisse apparaître pour la fonction 812 (collecte et traitement des ordures) des charges de 2 548 886,83 € et des recettes de 2 491 634,90 €.

Un calcul complet des charges réelles du service sera revu en cours d'année 2024, afin de remettre à jour la réalité des coûts.

Monsieur le Président propose de maintenir le taux de la TEOM à son niveau antérieur, à 10,77 %.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Xavier BR

→ FIXE le taux de TEOM tel qu'il est proposé ci-dessus pour l'année 2024

La Secrétaire de Séance Sylvie MERMILLOD).

Acte certifié exécutoire le :

1.7 AMR. 2024